

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du lundi 27 juillet 2026

Ouverture de la séance : 20h45

Présents : Catherine BORGNE —Valérie APRAHAMIAN- Vivien BAREYT - Jean-Pierre BOGERS
Carole CADIO - Philippe DANIEL - Cindy DAVOUST - Frédéric FALLOT – Richard FLAHAUT -
Isabelle OCCELLI – Brigitte OLIVIER - Laetitia PANNIER — Céline WARREN

Absents excusés : Thierry Cossard - Christian TROUET (pouvoir à F. Fallot)

Secrétaire de séance : Brigitte OLIVIER

1. Approbation du CR de la séance du 20 avril 2026

Vote à l'unanimité

2. Urbanisme

Exposé par Mme le maire d'une demande de M. Valois pour la non-préemption de la commune sur un terrain situé en Espace Naturel Sensible (parcelles B595, B596, B598, B601, B1142 et B1144).

Les propriétaires n'ont pas accepté l'offre de la commune et ont retiré leurs biens de la vente.

L'avis du conseil municipal est partagé sur le sujet. La demande sera à reconsidérer si un nouveau dossier est déposé.

Site de la Brèche aux Loups chemin du fond des Vaux, ancienne propriété de la CNAV : Madame le maire reprend l'historique du contentieux pour information de la nouvelle équipe municipale et explique que de nouvelles dispositions législatives autorisent maintenant la transformation en locaux d'habitation de bâtiments situés en zone A et N. Dès lors la commune ne peut s'opposer à une demande préalable d'autorisation déposée par Madame Macé, représentant la SCI Domaine de la Brèche aux loups pour un changement de destination des locaux utilisés précédemment pour recevoir le centre aéré géré par la CNAV

Le conseil municipal donne un avis favorable sur cette demande

3. Tarification des services périscolaires

Madame le maire expose que la société Sagère, fournisseur des repas de la cantine scolaire appliquera au 1^{er} septembre 2026 une hausse de 1,19% sur ses tarifs ; ce qui conduira à une facturation du repas à un prix moyen de 3,719€.

Incluant les charges de personnel (service, pause méridienne), le coût des fluides, l'entretien des locaux et du matériel (ménage, usure,...) ; le prix de revient du repas est estimé à plus de 8,50€.

Le prix facturé aux familles est actuellement de 5,00€. La dernière actualisation date du 1^{er} octobre 2024 (le tarif fournisseur avait à cette époque accusé une hausse de 1,08%). Afin d'anticiper une nouvelle hausse potentielle sur le mois de janvier 2027 et de ne pas devoir répercuter une hausse plus conséquente en cours d'année scolaire, il est décidé de porter le prix du repas à 5,50€.

Les prix des services périscolaires (garderie du matin et garderie du soir) demeurent inchangés selon le barème suivant :

Garderie du matin ; 2,00€

Garderie du soir incluant le goûter ; 5,00€

Vote à l'unanimité

4. Le conseil municipal rend acte de la modification des statuts du SICTEUB (assainissement) et du SIECCAO (eau potable) portant essentiellement sur la composition de la gouvernance (membres du bureau dont les vice-présidents)

Vote à l'unanimité

5. Dispositif « Permis citoyen » du conseil départemental

Le dispositif prévoit une aide du conseil départemental de 500€ pour le passage au permis de conduire des jeunes de 18 à 25 ans en contrepartie d'une participation de 20h de travaux à assurer bénévolement sur des structures associatives ou publiques.

Le conseil municipal donne un avis favorable pour intégrer ce dispositif

Informations diverses

Travaux sur l'école : amélioration de la « liaison » école/bâtiment périscolaire

Salle des fêtes : démarrage des travaux prévu en octobre

Site de la fontaine : les travaux de maçonnerie sont terminés, la grille de protection sera posée en septembre.

Comité des Anciens : le nouveau bureau a été élu.

Présidente : Madame Bogers, Secrétaire : Mme Aprahamian, Trésorière : Mme Olivier, Trésorière-adjointe : Mme Occelli

Les démarches sont en cours auprès de la préfecture et de la banque

Activités du comité des fêtes : sortie sur Pontoise prévue le 31 août, repas le 3 octobre (sous réserve de la disponibilité de la salle des fêtes), soirée Beaujolais le 21 novembre

Madame le maire demande à ce que les animations des comités de fêtes et du comité des Anciens soient coordonnées afin d'éviter leur concentration sur un même weekend.

Fin de la séance à 23h30